COP21 : une gigantesque partie de cache-cache

Article rédigé par *Stanislas de Larminat*, le *27 novembre 2015*



Les enjeux de la COP21 sont bien réels, mais faut-il s'appuyer sur une théorie scientifique discutable — la responsabilité humaine dans les variations climatiques — et des observations discutées — le plafonnement des températures depuis 15 ans —, pour soutenir une vision partielle et biaisée de l'écologie ? La pensée catastrophiste détourne des véritables priorités : l'aide des populations les plus pauvres dans le respect de la création et de la dignité humaine. Des milliards risquent d'être dépensés aux dépens des véritables nécessiteux. Sous les discours officiels, l'approximation et l'hypocrisie sont en marche.

À L'APPROCHE de la COP21 qui s'ouvre ce dimanche 29 novembre, les opinions publiques font l'objet d'un matraquage médiatique jamais connu en France sur le sujet climatique : EDF s'affiche dans le métro pour soutenir un « #objectif 2 degrés ». Le slogan de Laurent Fabius ? « Plus tard, il sera trop tard. » Une chose est sûre : la COP21 sera présentée comme un succès au simple motif que 196 pays auront remis leur « feuille de route » ! Comme s'il suffisait de jouer la comédie en proposant des vœux pieux non contraignants !

Il s'agit, en réalité, d'une gigantesque partie de cache-cache entre les États qui se font une guerre géopolitique et économique avec de grands effets de manche, la main sur le cœur et les professions de foi climatique. En y regardant de près, on voit que la Chine annonce une multiplication par deux de ses émissions de CO2 d'ici 2030 et l'Inde annonce que les siennes vont augmenter de 6% par an…

Ce n'est pas forcément grave, dans la mesure où les émissions de CO2 ne sont pour rien dans le réchauffement à côté de l'effet de l'activité solaire. Car l'objet de la COP21 ne sera certainement pas de débattre de la question scientifique : tout le monde fera comme si la cause humaine était un fondement de la science moderne ! Essayons de lire entre les lignes.

Par COP21 on entend 21e *Conférence of Parties.* Les participants, appelés « parties » sont les États signataires de la Convention internationale sur le changement climatique (CCNUCC) adoptée à New-York le 9 mai 1992.

1/ Un sommet politique qui n'a rien de scientifique

Le débat scientifique de fond sur la réalité des variations climatiques et l'incidence de l'activité humaine sur celles-ci n'est absolument pas tranché, et personne n'en parlera à la COP21. La climato-crédulité sera de rigueur !

Rappelons simplement ici les termes de ce débat : La détection d'une période chaude ne permet pas scientifiquement une attribution à une cause humaine, contrairement à ce qu'affirme le GIEC-Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (IPCC - Intergovernmental Panel on Climate Change). Celui-ci parle d'ailleurs de « probabilités subjectives »... n'en déplaise aux esprits scientifiques ! Ce que le GIEC appelle la « détection attribution » n'a rien à voir avec une analyse de relations de causes à effet comme peuvent le faire les spécialistes de théorie des systèmes complexes.

2/ Les « feuilles de routes » de la COP21

Chaque État a été appelé à remettre des propositions sous la dénomination anglaise *Intended Nationally Determined Contribution* (INDC).

Trois semaines avant la COP21, 158 pays ont présenté leur feuille de route de réduction des émissions de gaz à effet de serre (en savoir plus).

Des propositions ambitieuses…

Voici quelques exemples de propositions remises par chacun des 158 pays :

a/ En matière d'énergies renouvelables

- Le Japon vise d'atteindre 22 à 24 % de sa production électrique à partir de sources renouvelables à 2030.
- L'Union européenne prévoit qu'elles atteindront 27 % de sa consommation d'énergie finale.
- La Jordanie (11% du mix énergétique en 2025), la Côte d'Ivoire (16% du mix électrique d'ici 2030), 32 % avec un appui international.

b/ En matière de gestion forestière

- Le Mexique s'est ainsi fixé un objectif de 0 % déforestation d'ici 2030.
- la République démocratique du Congo prévoit de planter environ 3 millions d'hectares de forêt au plus tard en 2025.

c/ En matière « d'adaptation »

- Cinq pays ont prévu de se doter d'un plan national d'adaptation dans les prochaines années.
- Le Mexique prévoit de réduire de moitié le nombre de communautés classées comme « vulnérables » d'ici 2030.
- La Colombie veut doter 1 million de producteurs agricoles d'un accès aux informations agro-climatiques.

d/ En matière « d'atténuation » (émissions de gaz à effet de serre-GES)

- Les États-Unis avec 26 à 28 % de réduction d'ici 2025 par rapport à 2005.
- L'Union européenne avec au moins 40 % de réduction d'ici à 2030 par rapport à 1990.

e/ Les systèmes d'alerte précoce d'événements climatiques extrêmes (CREWS)

L'objectif est de prévenir les populations afin qu'elles puissent se mettre à l'abri. Une dizaine de pays — dont la majorité en développement — mentionnent leur souhait de créer de tels systèmes.

… mais pas si honnêtes

a/ Les tours de passe-passe de l'Inde

La contribution indienne expose d'une manière argumentée la politique envisagée par ce grand pays. Ses rejets de CO2, qui sont de 2,6 milliards de tonnes actuellement vont atteindre 6,5 milliards de tonnes en 2030. Cette multiplication par 2,5 correspond à une augmentation de 150%. On est loin de la diminution de 20% visée par la COP21 (pour 2050). Qu'à cela ne tienne, la propagande officielle, avec ses « éléments de langage » relayés par à peu près tous les médias français, présente la contribution indienne comme un grand pas en avant : « L'implication de l'Inde est de bonne *(sic)* augure pour la conférence de Paris sur le climat » titre un grand quotidien économique ; « COP21 : l'Inde se met dans les pas des pays développés » affiche un autre. Par quels tours de passe-passe transforme-t-on un +150% en un -20% ? Un grand et un petit.

Le premier tour de passe-passe consiste à parler uniquement de « l'intensité carbone » que les Indiens promettent de réduire de 35%. L'intensité carbone, c'est le rapport des rejets de CO2 à la production du pays. Elle diminue en Inde, comme à peu près partout dans le monde, et il faut s'en féliciter. Le taux annuel réduction est de 2,5% et l'Inde s'engage à faire tout son possible pour le maintenir à ce niveau. Mais la production du pays augmente, et va continuer augmenter, à un taux bien plus élevé, ce dont il faut aussi se féliciter. La contribution indienne évalue ce taux pour 2014-2030 à 8,5% par an. En d'autres termes, *l'Inde prévoit que les rejets de CO2 vont augmenter de 6% par an.* Pour le grand public, la distinction entre intensité carbone et émissions de carbone est un peu difficile à comprendre. En disant que l'intensité carbone va diminuer — ce qui est vrai — et en disant seulement cela, on laisse entendre que les émissions de carbone vont diminuer — ce qui est complètement faux.

Le deuxième tour de passe-passe porte sur les dates. La diminution de l'intensité carbone prévue est de 35% entre 2005 et 2030. Depuis 2005, elle s'est déjà réduite de quelque 18%. Entre maintenant et 2030, elle ne va donc diminuer que de 17%. C'est moitié moins que 35%.

b/ Les engagements de la Chine : l'inconnue démographique

Le 30 juin 2015, la Chine a rendu publiques ses propositions. Un centre d'études officiel chinois (National centre for climate change strategy, NCSC) en a fait une analyse d'une dizaine de pages, publiée le 2 juillet 2015.

	2005	2010	2015	2020	2030	2040	2050
Population	100	103	105	108	112	112	111
PIB par habitant	100	166	235	321	517	783	1 103
PIB total (calculé)	100	171	247	347	579	877	1 224
Energie consommée par unité de PIB	100	81	68	59	43	29	18
Consommation d'énergie totale (calculée)	100	138	168	205	249	254	220
CO_2 par unité d'énergie consommée	100	98	94	89	80	63	39
CO_2 par unité de PIB (calculé)	100	79	64	53	34,5	18	7
Emissions totales de CO_2	100	135	158	182	201	158	84

La chine présente un tableau dont ressortent les chiffres ci-dessus en noir. Si on extrapole ce tableau, on en tire quelques calculs (en bleu), permettant de mieux comprendre.

On voit que ces engagements reviennent à dire que la consommation d'énergie continue à augmenter jusqu'en 2040. En 2050, elle est multipliée par 2,2 par rapport à 2005. *Les émissions chinoises de CO2 sont multipliées par 2 en 2030 par rapport à celles de 2005.* Elles marquent alors un maximum et décroissent ensuite. C'est ce que la Chine avait en effet annoncé. Les émissions retrouvent leur niveau de 2005 entre 2045 et 2050. Mais tout cela est très probablement illusoire, car la Chine fait des hypothèses sur le niveau de sa population. Or, la population estimée en 2030 résulte d'une simple prolongation de tendance ; en revanche, la brusque stabilisation est artificielle et improbable. Comme la Chine émet actuellement 27,5% des émissions mondiales de CO_2 et que cette proportion continue à augmenter, la perspective de cette augmentation substantielle n'est pas sans conséquences sur la réalisation des objectifs ambitieux de réduction que la communauté internationale a cru devoir se fixer pour 2030.

c/ Les non-engagements des USA

Le 31 mars 2015, les États-Unis ont soumis leur contribution officielle dans le cadre des négociations internationales sur le climat à la Convention-cadre des Nations-unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Comme annoncé en novembre 2014, ils s'engagent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de 26 à 28% en 2025 par rapport au niveau de 2005 mais assortissent le propos d'un simple engagement « à faire tous les efforts possibles pour réduire les émissions de 28% ». Les États-Unis précisent « ne pas envisager, à ce stade, de recourir aux mécanismes internationaux de marché carbone ».

Dans le quotidien britannique *Financial Times* du 11 novembre 2015, le secrétaire d'État américain John Kerry a d'ailleurs déclaré : « Ce ne sera certainement pas un traité […]. Il n'y aura pas d'objectifs de réduction juridiquement contraignants comme cela avait été le cas à Kyoto. »

d/ Les engagements symboliques des pays en voie de développement

Nous prendrons, à titre d'exemple, le cas d'un pays très symbolique, celui de Haïti : ce pays s'engage dans des mesures symboliques : 1/ diffuser 1 000 000 lampes à basse consommation pour la substitution des ampoules à incandescence ; 2/ réduire la consommation de bois-énergie de 32% d'ici à 2030.

Quand on sait le coût économique et la faible « durabilité » des ampoules, on pourrait presque être scandalisé que la communauté internationale ose accepter de pareilles mesures. En tout état de cause, Haïti estime l'enveloppe financière globale pour la mise en œuvre des actions prévues dans cette contribution est évaluée à 25.387 milliards USD. Le problème est donc essentiellement économique.

3/ Le Fonds vert pour le climat

Pour financer les actions, il est envisagé un « Fonds vert pour le climat ».

Objectif : 100 milliards de dollars par an

Il s'agit d'un mécanisme financier de l'Organisation des Nations unies, rattaché à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il a pour objectif officiel de réaliser le « transfert de fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables afin de mettre en place des projets pour combattre les effets des changements climatiques ».

Deux coprésidents sont élus par le Conseil parmi ses membres pour une période d'un an (un président originaire d'un pays avancé et l'autre d'un pays en développement). Actuellement, les coprésidents sont Manfred Konukiewitz (RFA) et Jose Maria Clemente Sarte Salceda (Philippines). Le but fixé par les États est de réussir à financer le Fonds à hauteur de 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020.

Des fonds gérés par chaque pays, ou par le Fonds vert pour le climat ?

Toute la question est de savoir si les États s'engageront à capitaliser le Fonds vert pour le climat, ou si ce fonds ne sera qu'un observatoire des fonds alloués par les états pour le climat.

Le lancement du Fonds vert pour le climat, attendu pour la fin de l'année 2014, se fera sans l'Inde ni la Chine. Et sans la Commission européenne. Celle-ci a en effet annoncé qu'elle ne participerait pas directement à la capitalisation du Fonds vert pour le climat, car elle n'est pas un membre de son conseil d'administration. C'est ce qu'a confirmé Connie Hedegaard, représente les services de la commissaire en charge de l'action pour le climat, à *EurActiv*.

Les promesses floues d'aide de la France

François Hollande a promis qu'il donnerait un milliard d'euros au Fonds. C'est l'annonce qu'il avait faite en allant le 23 septembre 2014 à New-York au sommet de l'ONU pour le climat. Cette annonce a de quoi surprendre dans un contexte de baisse régulière de son aide publique au développement et de rigueur budgétaire.

Le financement de la quote-part française au Fonds vert doit être assuré par les financements innovants, comme la taxe sur les billets d'avion, mais surtout la taxe sur les transactions financières, selon le projet de loi de finance 2014. Le problème réside dans le fait que la taxe sur les transactions financières française ne rapporte pas autant que prévu.

Alors que le gouvernement tablait initialement sur 1,6 milliard d'euros, la taxe n'a rapporté que 700 millions d'euros entre août 2012 et août 2013, et devrait rapporter environ 800 millions sur la période suivante. Un

manque à gagner que le gouvernement a tenté de compenser en augmentant l'affectation du produit de la taxe à la solidarité internationale, passée de 10 % à 15 % entre 2013 et 2014. « Mais, dans l'état actuel, la taxe sur les transactions financières ne suffira pas à atteindre l'objectif d'un milliard d'euros sur trois ans, même en étant complètement affectée au Fonds vert » regrette Alexandre Naulot, d'Oxfam France.

L'entité française accréditée pour participer aux instances du Fonds vert est l'Agence française de développement (AFD), qui a mandaté Pierre Forestier pour la représenter.

Quels étaient les projets emblématiques financés par l'AFD ? Dans son budget 2014 l'AFD avait reçu des autorisations pour 8,078 milliards d'€. L'essentiel correspond à des prêts pour 6,5 milliards. Les budgets dépassant 150 millions par pays concernent, par ordre décroissant :

"

- **La Colombie** = 394 millions : aménagement durable de la ville et des territoires et appui à des politiques publiques vertes et solidaires de l'État colombien **(**pour rendre les territoires à la fois plus solidaires par l'accès aux services pour tous et plus vertueux au plan environnemental (eau et assainissement, transports collectifs moins polluants, logement social ou services publics de proximité, efficacité énergétique, gestion responsable des ressources en eau).
- **Le Maroc** = 334 millions. L'activité de l'AFD s'est progressivement diversifiée (eau, énergie ,développement rural , transport, industrie et mines, éducation et formation, santé, habitat social).
- **La Turquie** = 226 millions. L'AFD soutient les objectifs prioritaires que s'est fixés la Turquie dans ces domaines : réduire l'empreinte carbone pour une croissance durable, préserver les biens publics régionaux, favoriser le rééquilibrage du développement des territoires...
- **Le Sénéga**l = 167 millions. Deux objectifs directs ont été retenus : l'amélioration de l'environnement et des performances des entreprises, et l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base.
- **Le Mexique** = 158 millions. L'action de l'AFD se concentre essentiellement sur l'accompagnement du plan national de lutte contre le changement climatique, la mise en œuvre de programmes de préservation de la biodiversité et l'appui aux grandes réformes sectorielles favorisant l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique (énergie, eau, transport, etc.).

"

Au total plus de 90 pays sont bénéficiaires de budgets de l'ordre d'une trentaine de millions/pays. Comment la France conçoit-elle les rôles respectifs de l'AFD et du Fonds vert pour gérer ces politiques ? On ne peut pas dire que les déclarations gouvernementales favorisent le débat public sur ces sujets.

4/ Vers une police environnementale mondiale ?

Lors du colloque « Climat, énergie et société » organisé par le Collège de France le 9 novembre 2015, François Hollande a prôné la création d'un Conseil de sécurité environnemental pour faire respecter les engagements des pays contre le réchauffement planétaire. Il a déclaré : « La prochaine étape, c'est d'avoir une organisation, avec une forme de conseil de sécurité environnemental, pour dire à un moment ce n'est pas acceptable, votre comportement est dangereux, nous devons le faire cesser ! »

La France envisage-t-elle un « droit d'ingérence environnemental » ? Sur quels fondements agirait ce Conseil de sécurité ? Certainement pas sur des fondements scientifiques qui relèvent d'une approche essentiellement subjective. On ne peut s'empêcher de penser à Mme Corine Lepage qui est favorable à cette idée et propose également de « ficher les climatosceptiques[1] ».

La France est décidément le pays de Fouquier-Tinville. Elle aime condamner ! Après tout, COP(21), c'est

bien le sigle qui signifie *Conference of the parties*. Mais c'est aussi un mot qui signifie « flic » !

5/ Un projet d'accord confus

L'objectif affiché par l'ONU consiste à :

- Amener tous les pays à accepter le principe d'une clause de révision des contributions nationales avec la mention d'une périodicité.
- Financer, après 2020, des actions et augmenter l'enveloppe des 100 milliards de dollars par an ?
- Entreprendre des actions concrètes d'ici 2020, avec une révision périodique des contributions nationales et des présentations régulières de nouvelles contributions par tous les pays.

Une cohérence difficile

Sa lecture est confuse car chaque article propose des « options » de type amendement. La cohérence est donc difficile à suivre. Le plan est annexé ci-dessous (encadré ci-dessous). Retenons simplement quelques points :

Au plan des définitions (art. 1), il y a de graves confusions scientifiques. On y lit que « les forçages climatiques : groupe de composés qui contribuent au changement climatique. Cette contribution peut être mesurée par leur contrainte radiative (W/m2). Ils sont des gaz à effet de serre bien mixtes (mélangés) et à court terme, des aérosols, ou des particules ». Comme si les particules fines pouvaient avoir des conséquences exprimables en W/m² !

On y définit les « REDD » et les « JMA ». Les REDD sont des mécanismes de *Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries* qui impliquent la création d'une valeur financière des stocks de carbone dans les forêts. Ce mécanisme est indirectement lié au marché du carbone. Les JMA (*Joint mitigation and adaptation*) sont un mécanisme destiné à mettre en œuvre une réduction commune et des actions d'adaptation pour la gestion durable et intégrale d'alternatives de forêts à REDD avec des paiements à base de résultats. Il s'agit d'un jargon incompréhensible pour le citoyen de base.

5/ Conclusion : les trois mensonges de la COP21

Quels fruits peuvent sortir d'un tel show politique dès lors qu'il est assis sur trois mensonges ?

Le mensonge scientifique concernant la « mitigation »

Rien n'est dit pour expliquer le plafonnement constaté depuis 1998. Qu'en sera-t-il des investissements destinés à peser sur les émissions de CO2 qui se révéleront dans quelques années n'être pour rien dans la période chaude qu'aura connue la planète dans les années 1970-2000 ?

Le mensonge scientifique concernant la « l'adaptation »

Certes il est sain d'investir dans la protection contre les conséquences d'un réchauffement climatique.

Les programmes d'alerte d'événements climatiques violents sont salutaires. Il faut toutefois éviter de les justifier en disant que c'est le changement climatique qui en augmente la fréquence puisque c'est faux.

Il faut que les problèmes soient bien posés. Sinon, on investira, par exemple dans des protections inutiles contre une éventuelle hausse du niveau des océans qui est surtout liée à leur dilatation sous l'effet de leur température. Est-il utile d'investir dans des programmes de protection qui se révéleront inutiles ?

La confusion entre écologie et économie

Certes, le développement des pays les moins avancés est une nécessité. Il est par exemple utile de les aider à investir dans des énergies de type solaire ou éolien. Ce sont des équipements rentables pour eux car ils évitent, à court terme, des investissements dans des réseaux filaires très coûteux pour des régions à habitat dispersés. Mais pourquoi le justifier au motif qu'il s'agirait d'énergies non émettrices de CO2 si les gaz à effet de serre n'ont pas de rôle dans le réchauffement ?

Il ne faut donc pas justifier des investissements économiquement justifiés par des arguments écologiquement faux.

Stanislas de Larminat

LE PLAN DE PROJET D'ACCORD

Art 1 - Définitions

Art 2 - Objectifs

Art 3 - Mitigation

Art 4 - Adaptation

Art 5 - Pertes et dommages

Art 6 - Finances

Art 7 - Développement et Transferts de technologies

Art 8 - Aide au développement

Art 9 - Transparence

Art 10 - Bilan et inventaires

Art 11 - Implémentation et mécanisme de compilations

Art 12 - CMA

Art 13 - Secrétariat

Art 14 - Corps d’experts scientifiques et techniques

Art 15 - Organes et institutions au service de l’accord

Art 16 - Signatures

Art 17 - Futures décisions nécessaires

Art 18 - Délai d’application

Art 19 - Amendements

Art 20 - Annexes

Nous donnons **ici** le lien permettant l'accès au texte du projet d'accord avec ses amendements et options pour en montrer la complexité et permettre, le moment venu, de comparer avec le texte final.

---

[1] Le 8 novembre 2015, sur *France Inter*, Mme Lepage, ancien ministre de l'Environnement, commença par déclarer : « Moi, je suis un grand défenseur de la liberté d'expression ; dès lors, si il y a des gens qui ont envie d'être climatosceptiques, c'est leur affaire. » Mais aussitôt elle ajoutait : « Je pense quand même qu'à un moment donné du temps, il va falloir tenir un registre très précis de tous ceux qui se seront prononcés et qui auront agi dans un contexte climatosceptique, pour que dans quelques années ils portent la responsabilité au moins morale de ce qu'ils auront fait. »
Le journaliste ayant demandé à quoi pouvait bien servir ce fichier, Corinne Lepage ajoute : « Pour que les choses soient claires. » « Pour les condamner, à terme, quand même…? », ajoute le présentateur qui aimerait manifestement que ce soit plus clair encore. Corine Lepage répond : « Pas les condamner juridiquement, mais qu'ils portent la responsabilité de leurs propos, parce qu'on ne dit pas n'importe quoi, n'importe comment, reprend-elle. Qu'on ait émis des doutes il y a 20 ans ou 25 ans, soit. Quand on voit aujourd'hui ce qui se passe en Islande, ce qui se passe dans le Bordelais, ce qui se passe partout sur la planète, et de dire "ben non, il n'y a pas de changement climatique", il faut arrêter, quand même, à un moment donné du temps. »
Le commentateur continue : « Cette responsabilité engage la problématique du crime environnemental, ou pas ? » Et Corinne Lepage de lui répondre : « Je pense qu'un jour on y viendra. Alors dans la déclaration des droits de l'humanité, on a pris le choix de ne pas proposer le Tribunal pénal international de l'Environnement et de la Santé, que personnellement je défends activement. Mais là on ne l'a pas mis, parce qu'on s'est dit que la société n'était pas mûre pour l'accepter – la société internationale. Mais on y viendra. Là, je ne suis pas dans le juridique. Je suis au moins dans le moral. »
Ficher ses employés, ses joueurs, ses associés, etc. c'est strictement interdit ! Mais ficher ses ennemis politiques, cela, ça passe bien.